

Marie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (154r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52509>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [29 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Marie Moret envoie à Offroy et Cie des coupons de rente française faisant partie de la succession de Godin et sollicite, en accord avec Gaston Ganault, le

versement des arrearages sur son compte.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieux cités[46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
29 février 1888

Messieurs Offroy et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous envoyer, par ce courrier, sous pli chargé séparé, 15 coupons de rente française 3% amortissable, échus au 16 janvier dernier et dont voici le détail :

| | | |
|--------------|-----------|-----------|
| 1 de 750 fr. | = | 750 |
| 3 de 375 " | = | 1125 |
| 2 " 250 " | = | 500 |
| 2 " 75 " | = | 150 |
| 2 " 37,50 | = | 75 |
| 3 " 75,50 | = | 22,50 |
| 2 " 75,50 | = | 15,50 |
| <hr/> | | |
| 15 coupons | a toucher | 2.460 fr. |

Ces coupons font partie de la succession de mon mari. Veuillez nous entendre avec son exécuteur testamentaire : M. Gauault député de l'Aisne, 46 rue Notre Dame des Champs, Paris, pour en encaisser régulièrement le montant et le porter au crédit du compte de feu mon mari chez vous.

Il est d'accord avec M. Gauault que je vous fais cet envoi.

Veuillez, Messieurs, m'accorder réception de la présente et agréez je vous prie, mes civilités distinguées

Yves Gadain